

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 2 juillet 2026

Spectateur(s) présent(s) : M. Thierry DRAN

Absent(s) excusé(s) : Mme Vanessa HUMBERT donnant pouvoir à M. Hervé GALANT, Mme Angélique BERNARD donnant pouvoir à M. Stéphane DÉRUE et M. Vincent BONNAIRE donnant pouvoir à M. Mickaël FLEURY.

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : M. Franck LAUNETTE.

Les procès-verbaux du conseil municipal du 30 avril 2026 et du 28 mai 2026 sont approuvés à l'unanimité.

LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS

Renouvellement bureau Association Foncière de Mairy-sur-Marne

Monsieur le Maire explique que le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé tous les 6 ans. La préfecture de la Marne demande à l'Association Foncière de le renouveler avant le 26 août 2026. Le bureau se compose de 10 membres et le conseil municipal doit désigner la moitié de ces membres, soit 5 membres. Monsieur le Maire passe la parole à Thierry ALIPS, Président de l'Association Foncière de Mairy-sur-Marne.

Le conseil décide donc, à l'unanimité, de désigner les personnes suivantes : M. Claude ALIPS, M. Patrice LAURENT, M. Mattieu GUILLAUME, M. Victor KANDEL et M. Mathieu PLANÇON.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir validé le devis pour la rénovation de toiture des deux caves attenantes à la mairie avec l'entreprise SARL Dubois, ainsi que le devis concernant le remplacement de la serrure antipanique du sas de la salle des fêtes communale avec la société Fermeture 51.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que les travaux réalisés par l'entreprise Boituzat à l'impasse Bertrand et dans la Grande Rue sont achevés. En raison des aléas rencontrés au cours de ce chantier, une révision sera effectuée sur le montant de la facture globale en fin d'année.

Il informe aussi que les agents communaux ont procédé à la réfection du rond-point. Un nouveau pot fleuri a été installé et les nouveaux panneaux de signalisation seront prochainement mis en place pour un montant total d'environ 900 euros.

Un déplacement de l'une des deux tables de ping-pong est prévu prochainement. À la demande de plusieurs habitants, celle-ci sera installée à proximité de l'aire de jeux afin d'offrir davantage de confort aux familles et de permettre une meilleure surveillance des enfants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un retour de la société RWE à la suite des différentes difficultés rencontrées. La solution retenue consiste à enfouir les réseaux à une profondeur plus importante afin d'éviter les câbles existants. Des sondages seront donc prochainement réalisés.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que les agents communaux ont constaté, lors de l'ouverture d'un regard d'eaux pluviales, que celui-ci était engorgé par des eaux usées provenant de la station d'épuration. Ce regard collecte les eaux pluviales de la rue du Moutier. À ce jour, la section du tuyau d'évacuation est pleine au $\frac{3}{4}$ ce qui risque de poser un sérieux problème lors d'épisodes orageux ou de fortes pluies. Ces éléments ont été signalés à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole avec une demande d'intervention d'un hydrocureur afin de remédier à cette situation.

De plus, il informe le conseil municipal des difficultés rencontrées lors de la location de la salle communale. En période scolaire, celle-ci est toujours occupée par la cantine de Nuisement. À plusieurs reprises, des remarques lui ont été faites concernant le ménage et le rangement de la salle, qui ne seraient pas toujours bien réalisés, ce qui engendre des difficultés pour le fonctionnement de la cantine. De ce fait, Monsieur le Maire indique avoir signalé cette situation à la CCMC en demandant qu'un agent puisse être affecté au nettoyage des locaux ainsi qu'à la remise en place du matériel. Il a également sollicité la CCMC pour établir une convention encadrant l'occupation de la salle communale par la cantine. En effet, à ce jour, les charges liées à cette occupation, notamment les consommations d'eau et électricité, restent intégralement à la charge de la commune.

Monsieur le Maire fait ensuite un retour sur le conseil communautaire qui s'est tenu le 18 juin dernier : une subvention de 15 000 euros a été accordée à la MARPA afin de l'aider à faire face aux difficultés financières qu'elle rencontre.

Retour également sur le dernier conseil d'école. Il informe l'assemblée de l'organisation pour la rentrée 2026 en élémentaire :

- Une classe de CP/CM1 composée de 21 élèves
- Une classe de CE1/CE2 composée de 24 élèves
- Une classe de CM2 composée de 20 élèves

Pour les maternelles :

- Une classe de PS / GS composée de 20 élèves
- Une classe de MS composée de 20 élèves

Les parents d'élèves présents ont souhaité qu'une meilleure anticipation des épisodes de canicule soit mise en place comme la disponibilité de climatiseurs mobiles ainsi que l'installation de toiles d'ombrage dans la cour de l'école devant les fenêtres...

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande d'un habitant domicilié à proximité du château, souhaitant acquérir une partie d'un terrain appartenant à la commune afin d'y aménager un espace de stationnement. Avant que le demandeur n'engage toute étude ou démarche, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le principe de cette éventuelle cession. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Tour de table

M. Patrice LAURENT fait un retour de l'assemblée générale du football à laquelle il a assisté. Il indique que plusieurs travaux sont à prévoir afin de remettre à niveau le terrain ainsi que les vestiaires.

Mme Mylène LALLEMENT signale l'état déplorable du lieu-dit « la Plage » en direction de Saint-Germain-La-Ville, et souhaite connaître la commune compétente pour l'entretien. Le Maire précise qu'il s'agit de la commune de Saint-Germain-La-Ville.

Mme Élodie MARCHAL signale la présence d'un trou important sur la route de Saint-Quentin au niveau du panneau STOP. De plus, elle propose qu'un groupe de musique, avec qui elle a pris contact, vienne se produire lors du dimanche de la fête patronale, prévue en octobre prochain. Elle indique qu'une demande de subvention pourrait être envisagée si le budget ne permettrait pas de financer cette animation. Elle propose donc de déposer une demande de subvention afin de pouvoir tester cette nouvelle animation pour cette année.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 40.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 septembre 2026.